



Infos Règlementaires n° 155

Pont Du Casse, le 22/07/2025

ORFEVRE®/FABULIS OD®/
HORLOGER®/YAWL®

La société De SANGOSSE tient à vous informer du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit ORFEVRE® / FABULIS OD® / HORLOGER® et YAWL®.

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de la décision de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché.

Autorisation de mise sur le marché : n° 2200756

Régulateur de croissance : Suspension concentrée huileuse (OD)

Composition : 50 g/L - prohexadione-calcium

Les délais de mise en conformité des étiquettes sont les suivants :

Date limite d'écoulement des stocks du produit avec l'ancienne étiquette par le distributeur	10/07/2026
Date limite de fin d'utilisation du produit avec l'ancienne étiquette par l'utilisateur	10/07/2027

Afin de gérer au mieux les demandes d'étiquettes, nous vous remercions de remonter vos besoins entre **le 18 et le 29 mai 2026** à l'adresse : etiquetteclp@DESANGOSSE.com

En précisant :

- le nom du produit
- son conditionnement
- le n° de lot et la date de fabrication
- l'adresse de livraison et numéro de téléphone

Seront concernés uniquement les lots fabriqués avant juillet 2025

Usages Autorisés et Conditions d'Emploi

Usages	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	Délais avant récolte (DAR)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Zone non traitée arthropodes et plantes non-cibles (mètres)	Cultures attractives en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Blé * Trt Part.Aer.* Limitation de la croissance des organes aériens <i>Portée de l'usage : Blé tendre d'hiver et de printemps, blé dur d'hiver et triticale</i>	1.5L/ha	1/an Fractionnement possible en 2 applications en respectant un intervalle entre applications de 7 jours.	Jusqu'au stade BBCH 39	F (BBCH 39)	5 mètres	-	-
Avoine * Trt Part.Aer.* Limitation de la croissance des organes aériens <i>Portée de l'usage : Avoine d'hiver et de printemps</i>							
Orge * Trt Part.Aer.* Limitation de la croissance des organes aériens <i>Portée de l'usage : Orge d'hiver et de printemps</i>							
Seigle * Trt Part.Aer.* Limitation de la croissance des organes aériens							



Classement selon le Règlement 1272/2008/CE (CLP) :

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/nationales

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination *via* les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPE3 : Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau, pour l'usage céréales.

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013)

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- L'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- L'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Délai de rentrée : 6 heures en cohérence avec l'arrêté du 4 mai 2017

Protection de l'Opérateur et du Travailleur :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION MÉLANGE/CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	A usage unique*	A usage unique*	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire	✓	✓	EPI vestimentaire	✓
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	EPI partiel			EPI partiel	

*En cas d'intervention à l'extérieur ; dans ce cas, les gants doivent être stockés et portés à l'extérieur de la cabine.
 **En cas de contact avec la culture traitée.

Informations relatives au Transport :

N° ONU	Nom d'expédition des Nations Unies	Classe de danger	Groupe d'emballage
N/A	N/A	N/A	N/A

Stockage - Nomenclature I.C.P.E. / Seveso III :

- Installations classées pour la protection de l'environnement : **N/A**

Mentions Légales

ORFEVRE® / FABULIS OD® / YAWL® / HORLOGER® – AMM N°2200756 – Prohexadione-calcium 50 g/L -

® Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P501: Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation en vigueur. SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour l'usage céréales.

Nous vous informons qu'en application de la réglementation en vigueur, tout distributeur de produits phytopharmaceutiques est tenu d'informer ses clients en lui communiquant les informations appropriées sur l'utilisation des produits, les risques pour la santé et l'environnement, les consignes de sécurité permettant de gérer les risques en question ainsi que les changements intervenus et les précautions à prendre qui s'imposent.

Pour toutes informations complémentaires :

www.desangosse.fr pour accéder aux fiches produit

www.quickfds.fr pour accéder à nos fiches de données de sécurité

www.phytodata.com pour accéder à la base de données des Produits Phytopharmaceutiques des Professionnels

Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou www.desangosse.fr et/ou www.phytodata.com

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**